



Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de suffrages : 15

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 30 octobre 2020 à 19h30

Procès-verbal affiché le 17 novembre 2020.

L'an deux mille vingt, le trente octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale du vingt-six octobre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

Conseillers	Pré- sent(e)	Ex- cusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ASTGEN Denis	X			
BARBAS Laëtitia	X			
BEZILLE Didier	X			
BOURQUARD Chan- tal	X			
CALLERANT Anne- Laure	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
HENN Sandra	X			
HERBELIN Philippe	X			
JARY Alexandra	X			
KANMACHER Michel	X			
LANGELLIER Aurore	X			
MODENA Lucas	X			
THEVENOT Jean- Pierre	X			
WININGER Christian	X			

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 10 juillet 2020. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Délibération 2020-046

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128-192 : Aménagement extérieur école	1 000.00€	
D 2183-190 : TBI & Classe mobile		1 000.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00€	1 000.00€

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Délibération 2020-047

M. Le Maire de Chavannes-sur-l'Etang expose au conseil municipal que suite au regroupement pédagogique scolaire et la mise en place du transport scolaire, il est apparu nécessaire de proposer aux élèves un accueil en marge des horaires d'école à savoir de 8h à 8h10 et de 16h à 16h20. Cet accueil est assuré par Mme MATHIOT Delphine, enseignante.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches de surveillance, le temps nécessaire à cette activité accessoire étant évalué à 2 heures par semaine d'école,
- PRECISE que l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 11,91 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire "surveillance" du barème fixé par le décret 66-787 du 14 octobre 1966 qui fixe les taux plafonds de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par des instituteurs en dehors de leur service normal.

3.2. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DU RE- CENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe les conseillers que les opérations de recensement de la population auront lieu du 21 janvier au 20 février 2021. La commune doit désigner un coordonnateur communal dont le rôle est d'encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement. Monsieur le Maire propose de désigner Rosaria GIANGRECO comme coordonnateur communal.

Délibération 2020-048

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

VU le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que la collectivité doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE Rosaria GIANGRECO, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2021.
- DIT que l'intéressée désignée bénéficiera pour l'exercice de cette activité de récupération du temps supplémentaire effectué.
- DESIGNE Vincent GASSMANN, Maire, comme coordonnateur communal adjoint.

4. INTERCOMMUNALITE

4.1. DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUA- TION DES CHARGES TRANSFEREES « CLECT »

Délibération 2020-049

Vu la délibération n° C20200717q du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 déterminant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées « CLECT » à un membre titulaire et un membre suppléant de chaque commune membre ;

CONSIDERANT la demande par le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue aux communes membres de désigner ses représentants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ :

- Membre titulaire: Vincent GASSMANN
- Membre suppléant: Denis ASTGEN

4.2. DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Délibération 2020-050

Vu la délibération n° C20200718r du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 proposant la liste des commissaires titulaires et suppléants membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;

CONSIDÉRANT la demande par le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue d'approuver la désignation de Mme BOURQUARD Chantal comme membre suppléant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la désignation de Mme Chantal BOURQUARD comme membre suppléant de la CIID.

4.3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA BRIGADE VERTE

Délibération 2020-051

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les modifications statutaires ci-dessus.

5. CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AFFAIRES SCOLAIRES

Lecture est faite aux conseillers du projet de statuts.

Délibération 2020-052

VU les dispositions de l'article L5211-5 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-006 du 10 janvier 2020 émettant un avis favorable à la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal élargi entre les communes de Montreux-Vieux et de Chavannes-sur-l'Etang,

CONSIDERANT qu'il est de fait de l'intérêt de la commune de Chavannes-sur-l'Etang de s'associer avec la commune de Montreux-Vieux en vue de la création d'un syndicat intercommunal scolaire (SIS),

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la création du Syndicat Intercommunal Scolaire entre les communes de Chavannes-sur-l'Etang et Montreux-Vieux à compter du 1er janvier 2021,
- MET A DISPOSITION du SIS les biens meubles suivant la liste annexée,
- APPROUVE les statuts annexés à la présente délibération,
- APPROUVE l'intégration du personnel :
 - Mme GIRARDOT Nathalie, ATSEM de 1ère classe
 - Mme THIAULT Anne, ATSEM de 1ère classe
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté portant création du SIS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toute initiative afférant à cette décision.

6. ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION AVEC ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'EXERCICE 2021

Délibération 2020-053

VU le programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'année 2021 proposé par l'Office National des Forêts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'année 2021 ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent et à mener toute action permettant de mener à bien ce dossier.

7. VENTE D'UN TERRAIN – SECTION 5 N°133 (10 ARES)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier des époux Thao et Nicolas THEVENOT du 6 juin 2020 sollicitant l'acquisition d'une portion de 10 ares de la parcelle section 5 n°133 pour en faire un verger.

Délibération 2020-055

VU le courrier des époux Thao et Nicolas THEVENOT du 6 juin 2020 sollicitant l'acquisition d'une portion de 10 ares de la parcelle section 5 n°133 appartenant au domaine privé communal, le long de la limite nord de leur propriété ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, statue à 2 voix pour, 5 contre et 8 abstentions concernant le projet de cession de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'en informer les époux Thao et Nicolas THEVENOT.

8. CREATION D'UNE VOIE A MOBILITE DOUCE PIETONS-CYCLISTES – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

Délibération 2020-054

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2020-028 du 19 juin 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la réalisation d'une voie mixte piétons-cyclistes entre le centre du village et le hameau de maisons du village adossées à la commune voisine de Foussemagne.

Suite à une réunion avec les agents de l'Agence Territoriale Routière Sud du Conseil Départemental du Haut-Rhin, une validation technique du projet a trouvé consensus sur le principe d'une voie non imperméabilisée en limite du domaine public départemental le long de la voie RD419. Afin de pouvoir mener à bien ces travaux, une convention devra être signée avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Elle validera la faisabilité technique de l'opération et les prescriptions techniques associées, l'autorisation pour la Commune de réaliser les travaux sur l'emprise départementale, et le financement intégral de l'opération par la Commune (hors subventionnements sollicités).

Afin de mener à bien cette opération dans les meilleurs délais, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention à venir avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention à venir avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin

9. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations : néant
- Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement :
 - la cérémonie de l'Armistice ne pourra avoir lieu de manière habituelle. Une gerbe sera déposée sans public.
 - Les festivités de Noël (goûter des aînés, spectacle pour les écoliers...) ne pourront avoir lieu. Néanmoins, la commune offrira les traditionnels chèques cadeaux valables dans les commerces de Chavannes-sur-l'Etang.
- Ecole : mise en place d'un protocole sanitaire renforcé pour la rentrée du 2 novembre.
- Arrêté préfectoral imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans les cimetières du département du Haut-Rhin lors du week-end de la Toussaint et de la fête des morts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h20.

Le Maire, Vincent GASSMANN





Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 30 octobre 2020 à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020**
2. **Décision modificative budgétaire n° 2**
Délibération 2020-046
3. **Ressources humaines**
 - 3.1. Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire
Délibération 2020-047
 - 3.2. Nomination d'un coordonnateur communal du recensement de la population
Délibération 2020-048
4. **Intercommunalité**
 - 4.1. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées « clect »
Délibération 2020-049
 - 4.2. Désignation d'un membre au sein de la commission intercommunale des impôts directs (ciid)
Délibération 2020-050
 - 4.3. Modification des statuts de la brigade verte
Délibération 2020-051
5. **Création D'un syndicat intercommunal des affaires scolaires**
Délibération 2020-052
6. **ONF – programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2021**
Délibération 2020-053
7. **Vente d'un terrain – Section 5 n°133 (10 ares)**
Délibération 2020-055
8. **Création d'une voie à mobilité douce piétons-cyclistes – convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental du haut-Rhin**
Délibération 2020-054
9. **Divers et communications**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 30 octobre 2020 à 19h30

ASTGEN Denis	
BARBAS Laëtitia	
BEZILLE Didier	
BOURQUARD Chantal	
CALLERANT Anne-Laure	
DIEFFENBACHER Cyril	
HENN Sandra	
HERBELIN Philippe	
JARY Alexandra	
KANMACHER Michel	
LANGELLIER Aurore	
MODENA Lucas	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	